

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 2 juillet 2019, à compter de 20h00.

**Sont présents :**

Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Daniel Palardy, Claude Lacasse et Bruno Napert formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée des conseillers Patrick Keegan et Louis Tremblay.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2019-07-88

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 juin 2019 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt de documents
    - i) Lettre de la MMQ – Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie
  - d) Consultations juridiques – Adhésion à Municonseil avocats
  - e) Colloque de zone de l'ADMQ – Inscription de la directrice générale
  - f) Intention de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville de déclarer compétence en matière de gestion du logement social sur l'ensemble de son territoire – Appui
  - g) Informatique – Remplacement du serveur et du poste informatique de la directrice générale
  - h) Règlement n° 312 location des locaux et le prêt des biens municipaux – Adoption
  - i) Panneaux de bienvenue aux entrées de la Municipalité – Choix et fabrication
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
  - b) Rideau salle communautaire – Remplacement avec tissu ignifuge
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport du représentant
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
  - b) Débroussaillage et émondage – Mandat

8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant
- b) Construction d'une résidence lot n° 6 249 172, sur le chemin de la Beauce, rang patrimonial et incluant une dérogation mineure – Recommandations du CCU

9- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant

10- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Motion de félicitations – Fête nationale

11- LOISIRS

- a) Rapport du représentant

12- AUTRES DOSSIERS

- a) MTQ : resurfaçage de l'autoroute 30 direction Est – Varennes à Contrecoeur

13- CORRESPONDANCE

- a) Résolution de la MRC de Marguerite-D'Youville
- b) Lettre du MAMH – TECQ 2019-2023

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

**3- PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2019 – ADOPTION**

**2019-07-89**

Il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2019 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) **La directrice générale mentionne que tout s'est bien passé en ce qui a trait aux décisions du conseil du mois passé.**

- b) **Lecture et adoption des comptes**

**2019-07-90**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2019 au montant de 94 023.12 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 2 juillet 2019 au montant de 94 023.12 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

- c) **Dépôt de documents :**

- i) **Lettre de la MMQ – Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie**

Les membres du conseil prennent connaissance du document déposé.

**d) Consultations juridiques – Adhésion à Municonseil**

**2019-07-91**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Municonseil avocats datée du 26 juin 2019 pour certaines consultations juridiques verbales et/ou courriels ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu unanimement :

**DE RETENIR** les services de Municonseil avocats pour la période du 1<sup>er</sup> août 2019 au 31 juillet 2020 au montant de 1 000 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**e) Colloque de zone de l'ADMQ – Inscription de la directrice générale**

**2019-07-92**

**CONSIDÉRANT** l'intention de la directrice générale de participer au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 12 septembre 2019 à Dunham ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** l'inscription de la directrice générale au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 12 septembre 2019 au coût de 175\$ et de lui rembourser les frais encourus.

**ADOPTÉE**

**f) Intention de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville de déclarer compétence en matière de gestion du logement social sur l'ensemble de son territoire - Appui**

**2019-07-93**

**CONSIDÉRANT** la résolution portant le numéro 2019-06-175, prise par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) lors de la séance ordinaire du 13 juin 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Calixa-Lavallée a reçu, le 25 juin 2019, copie certifiée conforme de ladite résolution, suivant l'article 678.0.2.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) ;

**CONSIDÉRANT** que les membres croient opportun que la MRC déclare compétence en matière de logement social, celle-ci disposant des ressources appropriées pour optimiser les services à offrir ;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée n'a aucune déclaration à produire en vertu de l'article 678.0.2.3 du *Code municipal du Québec* ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**D'APPUYER** la déclaration de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) à l'effet qu'elle a l'intention de déclarer compétence exclusive dans le domaine de la gestion du logement social sur les territoires de la Municipalité de Calixa-Lavallée, de la Ville de Contrecoeur, de la Ville de Saint-Amable, de la Ville de Sainte-Julie, de la Ville de Varennes et de la Municipalité de Verchères, et ce, en vertu de l'article 678.0.2.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.2) ;

**D'ACHEMINER** copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC.

**ADOPTÉE**

**g) Informatique – Remplacement du serveur et du poste informatique de la directrice générale**

**2019-07-94**

**CONSIDÉRANT** que le serveur ainsi que le poste informatique de la directrice générale doivent être remplacés ;

**CONSIDÉRANT** les soumissions faites par l'entreprise Ordinateurs experts Caignan inc. en date du 3 et du 20 juin 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

**D'OCTROYER** le mandat de remplacement du serveur ainsi que du poste informatique de la directrice générale à l'entreprise Ordinateurs experts Carignan inc. pour un montant de 5 260.00 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

**h) Règlement n° 312 location des locaux et le prêt des biens municipaux – Adoption**

**2019-07-95**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mai 2019 ainsi que le dépôt du projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le « Règlement n° 312 – location des locaux et le prêt des biens municipaux.

**ADOPTÉE**

**i) Panneaux de bienvenue aux entrées de la Municipalité – Choix et fabrication**

**2019-07-96**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a procédé à un appel à la population pour obtenir des dessins et/ou esquisses afin d'installer des panneaux de bienvenue aux entrées de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que nous avons reçu trois (3) suggestions, tel que présenté et inscrit sur la liste présentée par la directrice générale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard et unanimement résolu :

**D'OPTER** pour la suggestion « A » tel qu'inscrit sur la liste présentée par la directrice générale tout en y ajoutant les armoiries de la Municipalité ;

**D'AUTORISER** la directrice générale à obtenir une soumission pour la fabrication ainsi que l'installation de deux panneaux de bienvenue.

**ADOPTÉE**

**5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

**b) Rideau salle communautaire – Remplacement avec tissu ignifuge**

**2019-07-97**

**CONSIDÉRANT** que suite à la visite d'un conseiller en gestion des risques, sécurité incendie et des lieux, de La Mutuelle des municipalités du Québec, nous devons s'assurer que les rideaux de la salle communautaire sont ignifuges ;

**CONSIDÉRANT** qu'ignifuger les rideaux actuels ainsi que la longévité de ce procédé seraient plus dispendieux que de les remplacer ;

**CONSIDÉRANT** les différentes soumissions reçues ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**DE PROCÉDER** au remplacement des rideaux par des velours Appolo noir 13 oz. tel que la soumission de l'entreprise Scène Scapin Staging au montant de 1 480.00\$ avant les taxes, excluant l'installation et le transport.

**ADOPTÉE**

## **6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Patrick Keegan étant absent, monsieur le maire mentionne qu'après vérification nous n'aurons pas à remplacer la pompe incendie au niveau de la réserve d'aqueduc.

## **7- VOIRIE ET AQUEDUC**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Ghislain Beaugard mentionne que nous avons reçu de l'asphalte recyclé pour recharger le rang Berthiaume.

### **b) Débroussaillage et émondage – Mandat**

**2019-07-98**

**CONSIDÉRANT** que certains travaux de débroussaillage et d'émondage doivent être effectués sur le territoire de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a procédé à un appel à la population afin d'obtenir des offres pour effectuer ce travail et qu'aucune entreprise ou personne ne s'est manifestée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu :

**DE MANDATER** l'entreprise Atelier Mobile Benoit Larose inc. aux fins d'émondage et de débroussaillage des endroits inaccessibles par machinerie afin d'assurer une circulation libre et sécuritaire sur les chemins qui sont sous la responsabilité de la Municipalité et ce pour un montant totalisant environ 4 500.00 \$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

## **8- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **a) Rapport des représentants**

Monsieur Bruno Napert mentionne que le CCU s'est réuni la semaine dernière concernant une demande de dérogation mineure.

### **b) Construction d'une résidence lot n° 6 249 172, sur le chemin de la Beauce, rang patrimonial et incluant une dérogation mineure – Recommandations du CCU**

**2019-07-99**

**CONSIDÉRANT** la demande de construction d'une résidence, lot n° 6 249 172 sur le chemin de la Beauce, rang patrimonial ;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de dérogation mineure consistant en la construction d'une résidence dont la longueur de la façade devant mesurer soixante-sept pieds (67') soit plus que la limite de cinquante-huit pieds (58') prévue au règlement n° 277 a été déposée ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement de zonage n° 275, article 7.2, paragraphes 7.2.2 du chapitre 7 ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement de construction n° 277, aux articles 7.8, paragraphe 7.8.1 a) et 7.9.0, paragraphe 7.9.1 a) du chapitre 7 ;

**CONSIDÉRANT** que le Comité Consultatif d'Urbanisme réuni le 25 juin 2019, s'est exprimé de la façon suivante ;

- Dérogation mineure refusée ; la longueur de la façade devra respecter la limite qui est de cinquante-huit pieds (58') ;
- Toit plat au-dessus de la véranda à l'arrière du bâtiment refusé ; le toit doit respecter une pente 6/12 ;
- Forme des ouvertures refusée ; devra respecter la norme, soit la hauteur devant être de 1,5 fois la largeur ;

« Qu'en conséquence le plan de construction de la résidence devra être revu pour respecter la réglementation ».

**CONSIDÉRANT** la réception de nouveaux plans en date du 2 juillet 2019 avec les modifications suivantes apportées :

- Forme du toit modifié pour tenir compte du toit plat ;
- Longueur de la façade réduite à 61 pieds ;
- Forme des ouvertures modifiées ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu :

**QUE** le Conseil municipal de Calixa-Lavallée autorise la construction d'une résidence sur le lot 6 249 172 tel que les nouveaux plans reçus le 2 juillet 2019 tout en permettant un toit plat au niveau de la véranda.

**ADOPTÉE**

## **9- ENVIRONNEMENT**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

## **10- CULTURE ET PATRIMOINE**

### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Louis Tremblay est absent.

### **b) Motion de félicitations – Fête nationale**

**2019-07-100**

**CONSIDÉRANT** le grand succès remporté par l'activité tenue au parc Calixa-Lavallée à l'emplacement du four à pain communautaire à laquelle était invitée toute la population et à laquelle ont joyeusement participé plusieurs de nos citoyens et citoyennes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations et remerciements au Comité culture et patrimoine, aux bénévoles et leur conjoint, à Transport A. Jacques Inc. pour la commandite de crème glacée, à Monsieur Luc Jacques pour le terrain, à la Pâtisserie de la maison de pierre ainsi que Madame Diane Parent à la prise de photos.

**ADOPTÉE**

## **11- LOISIRS**

### **a) Rapport du représentant**

Le conseiller Claude Lacasse mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

## **12- AUTRES DOSSIERS**

### **a) Resurfacement de l'autoroute 30 direction Est – Varennes à Contrecoeur**

**2019-07-101**

**CONSIDÉRANT** que les élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée s'interrogent sur le délai de la réalisation des travaux de resurfacement d'une portion de l'autoroute 30 en direction Est ;

**CONSIDÉRANT** qu'une approche a été faite par la MRC de Marguerite-d'Youville auprès de la direction des relations avec le milieu du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour obtenir plus de précisions sur ledit projet de resurfacement ;

**CONSIDÉRANT** la correspondance de Mme Nathalie Vallières de la direction des relations avec le milieu du MTQ reçue à la MRC de Marguerite-d'Youville en date du 17 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que ledit projet n'est pas encore en processus d'appel d'offres et qu'il est toujours programmé pour être réalisé cette année ;

**CONSIDÉRANT** que les conditions climatiques exécrables de l'hiver 2018-2019 ont rendu la chaussée, sur ce tronçon, dans un état lamentable ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Calixa-Lavallée a, par sa directrice générale, envoyé plusieurs courriels au ministère des Transports pour signaler lesdits nids de poule et la dangerosité de la chaussée ;

**CONSIDÉRANT** qu'un décès est survenu vers la fin de l'hiver suite aux conditions de la chaussée sur cette même autoroute ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

**D'INFORMER** le ministère des Transports du Québec que le conseil de la Municipalité de Calixa-Lavallée juge prioritaire de procéder le plus rapidement possible au resurfacement de cette portion de l'autoroute 30 ;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution à M. François Bonnardel, ministre des Transports, M. Christian Dubé, ministre responsable de la région de la Montérégie ainsi qu'à Mme Suzanne Francoeur députée de Verchères.

**ADOPTÉE**

### **13- CORRESPONDANCE**

- a) Résolution de la MRC de Marguerite-D'Youville – Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole
- b) Lettre du MAMH – TECQ 2019-2023

### **14- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public :

- Aucune question n'a été posée.

### **15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Claude Lacasse et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h13.

**ADOPTÉE**

2019-07-102

---

**Daniel Plouffe**  
Maire  
trésorière

---

**Suzanne Francoeur**  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

L'assemblée est close.

*Je, Daniel Plouffe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Daniel Plouffe  
Maire

---

Suzanne Francoeur  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Je, Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Suzanne Francoeur  
Directrice générale et secrétaire-trésorière